

•Délibérations

1) Délibérations fiscales

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Décide de retenir la proposition de Monsieur le Maire concernant les délibérations fiscales suivantes :

- la TH : -abattement pour personne à charge (les 2 premières) = 10%
-abattement pour personne à charge (à partir de la 3ème)= 15%

-la TFB : -Créations d'entreprises = exonération 2 ans
-Reprises entreprises industrielles = exonération 2 ans
-Créations ou reprises entreprises industrielles = exonération 2 ans

-la TFNB : -dégrèvements jeunes agriculteurs = 5 ans

-Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2) CAPC Avis relatif à la modification statutaire

CONSIDERANT la nécessité pour la CAPC d'acter les modifications de compétences introduites par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République d'août 2015,

CONSIDERANT la nécessité pour la CAPC d'anticiper l'extension de son périmètre au 1er janvier 2017 en modifiant ses compétences pour les adapter à son futur territoire,

Le conseil municipal, ayant délibéré, à la majorité décide d'adopter la modification statutaire ci-jointe et de la rendre applicable de manière échelonnée conformément à l'annexe ci-jointe : tout d'abord à compter du 1er janvier 2017, puis au 1er janvier 2018 et enfin au 1er janvier 2020 pour tenir compte des compétences obligatoires à venir en application de la NOTRE.

3) Commission d'évaluation des transferts de charges de la CAPC : élection d'un représentant

La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais (CAPC) a créé une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre l'EPCI et les communes membres.

Concernant Senillé Saint Sauveur, notre commune dispose d'un représentant.

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal de procéder, à l'élection d'un représentant.

Après vote, a obtenu :

-M. Dominique MARTIN : 26 voix

4) Approbation de la modification simplifiée n°3 du PLU de l'ancienne Commune de Saint-Sauveur

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

1- d'adopter la modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme de la commune historique de Saint Sauveur telle quelle est annexée à la présente délibération.

Conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le Département.

Conformément à l'article L153-48, la présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU ne seront exécutoires qu'après :

-l'accomplissement des mesures de publicité,
-sa transmission au préfet.

5) Convention d'exploitation, de maintenance et de fourniture d'électricité d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-accepte la convention d'exploitation, de maintenance et de fourniture d'électricité d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides telle quelle est présentée ;
-et autorise le Maire à la signer pour une durée de 5 ans et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

6) Convention relative à l'éclairage extérieur des espaces loisirs et sportifs par SOREGIES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-accepte la convention telle quelle est présentée,
-autorise le Maire à signer l'annexe 1 du stade principal comprenant l'option de base dépannage (tarif en fonction du dépannage) et l'option A complémentaire pour l'entretien annuelle des projecteurs ;
-et autorise le Maire à signer la convention relative à l'éclairage extérieur des espaces de loisirs et sportifs par la SOREGIES à compter du 1er janvier 2017 pour une durée de 4 ans.

7) Contrat d'abonnement pour l'accès et les services du système d'information géographique (SIG) sur la commune de Senillé Saint Sauveur

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le contrat d'abonnement pour l'accès et les services du SIG à compter du 1er octobre 2016 jusqu'au 31 décembre 2019
- et autorise le Maire à signer ce contrat et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

8) Convention vision plus SOREGIES entretien et exploitation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte la convention VISION PLUS SOREGIES à compter du 1er janvier 2017 pour une durée de 5 ans
- et autorise le Maire à signer cette convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

10) Contrat d'entretien et de nettoyage des bâtiments publics de la nouvelle commune

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité :

- décidé de retenir la proposition de la société PRO IMPEC ;
- et autorise le Maire à mettre en œuvre toutes les formalités nécessaires.

11) Approbation du tableau de classement des voies communales de la nouvelle commune

Considérant que, suite à la fusion des communes de Senillé et Saint-Sauveur, il convient de procéder à la rédaction d'un nouveau tableau de classement des voiries communales,

Considérant que ces opérations de classement n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies, la présente délibération approuvant le classement des voies communales est dispensée d'enquête public en vertu de l'article L141-3 du code de la voirie routière,

Considérant que dans la mesure où certains chemins ruraux sont goudronnés et entretenus, il est possible de les inclure dans la voirie communale.

Le Conseil Municipal, après délibérations, à l'unanimité

DÉCIDE :

- le classement de la voirie communale selon le tableau et le plan annexés au présent document
- donne tout pouvoir au maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

12) Convention Pluriannuelle d'objectifs avec l'association Intercommunale Le P'tit Prince

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'association intercommunale du P'tit Prince à compter du 1er septembre 2016 et pour une durée de 16 mois
- autorise le Maire à signer cette convention.

13) Convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service accueil de loisirs - périscolaire - accueil jeunes avec la MSA

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité :

- accepte les termes de la convention d'objectifs pluriannuelle pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018
- et autorise le Maire à signer cette convention avec la MSA.

14) Signature du contrat enfance jeunesse avec la CAF et en partenariat avec l'Association du P'tit Prince dans le cadre de la nouvelle commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le Contrat enfance jeunesse avec la CAF tout en maintenant le partenariat avec l'Association Intercommunale du P'tit Prince pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018.

15) Approbation des règlements intérieurs des salles communales

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les règlements intérieurs présentés concernant les salles du Berry, de Vaudreching, de l'Etoile et des Associations pour une application au 1^{er} novembre 2016.

16) Autorisation de signer un contrat (service technique et périscolaire)

Aussi, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise le maire à signer le contrat à intervenir avec l'agent à compter du 1er septembre 2016 et pour une durée déterminée d'un an (maximum 3 ans, renouvelable)

- indique que la base de rémunération de cet emploi, dont le niveau de recrutement se situe en Catégorie C, sera celle afférente au 1er échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif.

● Compte rendu des commissions et délégués :

-Cadre de vie :

-Bâtiments :

- Les travaux salle de l'étoile sont en cours. Fin des travaux prévue dans 10 jours. Point sur l'ensemble des travaux

réalisés.

-Intervention sur la toiture de l'église de Senillé : remise en place des tuiles suite à la tempête. Installation de pics sur les vitraux de l'église de Saint Sauveur.

-Revêtement des sols (remplacement) à la mairie et salle des associations et mise en place d'une ventilation mécanique en cours

-Multi-stade : les travaux ont été réceptionnés et les réserves ont été levées. Une réserve est maintenue concernant l'assurance de cet équipement.

-Espaces verts : étude en cours sur l'aménagement paysager autour de l'EHPAD (Senillé). Campagne de fleurissement dans les 4- 5 mois à venir sur la nouvelle commune.

-Voirie :

Les travaux prévus au budget sont terminés à 99%, en attente de la réception des travaux.

Passage de la balayeuse dans les bourgs de Senillé et St-Sauveur et dans le hameau d' « Ecotion » (Senillé). Extension du contrat 1 fois par mois.

La commission fait part au conseil du devis pour le broyage des souches des peupliers. Une commande de gravillons est en cours pour la réfection des chemins ruraux avant l'hiver.

La commission se réunira pour travailler sur le nouveau programme voirie 2017 ainsi que sur les projets de ralentisseurs à l'entrée de St-Sauveur.

-Manifestations :

Journée du patrimoine : bilan positif

Marché fermier : de plus en plus de producteurs participent à cette manifestation.

Info CAPC sur le tri des déchets.

Course cycliste : 180 coureurs ont participé.

Préparation du marché de Noël en cours.

-Association du P'tit Prince :

Lors de l'assemblée générale du 5 septembre dernier l'association rappelle qu'elle avait demandé à chaque commune la possibilité d'avoir une salle fixe. Désormais les ateliers pour les assistantes maternelles auront lieu à Senillé St-Sauveur, Vouneuil et Bonneuil-Matours jusqu'en juin 2017. L'association du P'tit Prince occupera les locaux à St-Sauveur le mardi et l'association Kirikou le jeudi.

-Eaux de Vienne SIVEER

L'assemblée générale a eu lieu le 16 septembre dernier.

Dans le cadre de « Vigipirate » : projet de sécurisation des ouvrages d'eaux potables pour un montant de 440 000 € HT pour 150 ouvrages en 2016-2017. Point sur la nappe phréatique : bon état.

-Développement durable CAPC :

La commission s'est réunie le 21 septembre dernier afin de discuter des points suivants :

-projet d'unité de méthanisation : la CAPC accompagne l'élaboration de ce projet porté par SERGIES et SEDE. Pour permettre une mutualisation des moyens et baisser le montant de l'investissement initial ainsi que les coûts de fonctionnement, l'implantation est finalement envisagée à Ingrandes. Engagée dans Cit'ergie et dans un plan climat, la CAPC est soucieuse de voir aboutir ce projet qui contribuera à l'augmentation de la consommation d'énergie renouvelable sur son territoire.

Les travaux à la lagune de Senillé sont terminés. Ceux prévus à St-Sauveur ont pris du retard.

● Dossiers en cours

-Projet éolien :

Rencontre avec la société JPEE afin de programmer une réunion avec la société VALECO et les élus de Monthoiron.

La société JPEE souhaite dans un premier temps démarcher les propriétaires sur la commune avant d'effectuer cette réunion.

-Modification du POS en PLU Senillé :

Lors de la dernière réunion, la commission PLU Senillé accompagnée du bureau d'études Environnement Conseil a recensé les anciens bâtis de Senillé dans le cadre d'un changement de destination. Au total : 10 anciennes maisons ont été recensées.

● Informations et questions diverses

-Rentrée scolaire

-Les effectifs : 48 élèves à l'école maternelle et 96 élèves à l'école primaire. Les effectifs à l'école primaire de St-Sauveur ont augmenté sauf à la cantine.

Un point a été effectué sur le fonctionnement du transport scolaire avec l'agent concerné.

Question sur la baisse de fréquentation à la cantine scolaire de St-Sauveur. Un comité de travail se réunira pour travailler sur le dossier de la cantine scolaire dans sa globalité.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le contrat entre Senillé et l'UPC arrive à son terme le 30.06.2017.

-Centre de loisirs la Récré

- Point sur les changements de personnel mis à disposition de la commune dans le cadre des activités périscolaires.
Bon fonctionnement du centre, en moyenne 16 enfants en juillet, 12 pour le mini camp en août et 15.5 enfants par jour.

-SNCF : Monsieur le Maire fait part au conseil de la lettre de réponse de la Direction générale de SNCF quant à la desserte TGV du territoire Châtelleraudais à l'horizon de la mise en service de la nouvelle ligne Atlantique 2017.

L'offre de TGV entre Châtelleraut et Paris sera constituée de 5 allers-retours quotidiens. La Direction nous informe que le TGV de 19h46 au départ de Paris n'a pas été reconduit pour 2017 tant sa fréquentation était faible. La solution proposée par la SNCF pour un retour le soir depuis Paris réside dans une correspondance à Poitiers, en TER, avec un départ de Paris à 19h27. Le Conseil Régional Aquitaine Limousin Poitou Charentes a été sollicité pour réfléchir à la mise en œuvre d'une solution de cet ordre.

-Tour Poitou Charentes : Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la lettre de remerciements adressée à l'ensemble de l'équipe municipale, aux services techniques et aux bénévoles.